

## BAREME DES HONORAIRES : GESTION

### **VISITE, CONSTITUTION DOSSIER LOCATAIRE, REDACTION D'UN BAIL D'HABITATION OU MIXTE ET ETAT DES LIEUX**

✓ Un mois de loyer H.T + TVA 20 % partagé par moitié entre le propriétaire et le locataire avec un minimum de 150.00 Euros HT. (Le montant maximum pour le propriétaire et le locataire ne pourra excéder 8 € par m2 pour les visites, la constitution dossiers locataires et la rédaction du bail et 3€ par m2 pour l'état des lieux)

### **AVENANT A UN BAIL D'HABITATION OU MIXTE**

✓ 50.00 Euros HT + TVA 20% à la charge du demandeur.

### **REDACTION D'UN NOUVEAU BAIL D'HABITATION OU MIXTE LORS DE LA DUREE D'UN BAIL EN COURS**

✓ 200.00 Euros H.T + TVA 20% partagé par moitié entre le propriétaire et le locataire.

### **REDACTION D'UN BAIL COMMERCIAL**

✓ 1% sur l'ensemble du loyer pour la durée du bail + T.V.A 20 % à la charge du locataire

### **REDACTION D'UN BAIL PRECAIRE**

✓ 3% sur l'ensemble du loyer pour la durée du bail + T.V.A 20 % à la charge du locataire.

### **REDACTION D'UN BAIL PROFESSIONNEL**

✓ Un mois de loyer H.T + T.V.A 20% à charge du locataire avec un minimum de 250.00 € H.T.

### **AVENANT AU BAIL COMMERCIAL**

✓ 150.00 Euros H.T + T.V.A 20 % à la charge du locataire .

### **HONORAIRES DE REGIE**

✓ 7% sur les loyers hors charges + T.V.A à 20 % à la charge du propriétaire.

### **HONORAIRES DE COPROPRIETE SYNDIC**

✓ 130.00 Euros H.T par lot principal + TVA 20 %

### **ENGAGEMENT DE LOCATION (Garage, dépôt...)**

✓ 50.00 Euros HT + TVA 20 % à la charge du locataire.

## BAREME DES HONORAIRES : VENTE

### **Transactions pour les Habitations :**

Inférieur à 50 000 €	6 000 € TTC
Entre 51 000 € et 80 000 €	7 000 € TTC
Entre 81 000 € et 110 000 €	8 000 € TTC
Entre 111 000 € et 140 000 €	9 000 € TTC
Entre 141 000 € et 160 000 €	10 000 € TTC
Entre 161 000 € et 190 000 €	11 000 € TTC
Entre 191 000 € et 230 000 €	12 000 € TTC
Entre 231 000 € et 250 000 €	13 000 € TTC
Entre 251 000 € et 290 000 €	14 000 € TTC
Supérieur à 290 000 €	5 %

### **Transactions pour les Terrains, immeubles et locaux professionnels :**

8 %

### **Estimations :**

Maisons et appartements (pour le notaire ou la banque : pas de vente)	295 € TTC
Tènements immobiliers	490 € TTC

Principe de non cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche est exclusive des autres tranches. Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (le vendeur).